Commune d'Antigny

L'an deux mil vingt, le samedi quatre juillet à 9 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle de la mairie en séance à huis clos, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2020

Etaient présents : Mme BÉAUR Emmanuelle, M. CERISIER Vincent, M. CHABAUTY Alexandre, Mme CHARTRIN Noémie, M. CHASSAT Alexandre, Mme DHYÈVRE Caroline, M. GRIVOT Jacques, M. LAUER Vincent, M. LEFOULON Christophe, Mme NEUVY Violaine, Mme SERRAZ Cynthia, M. SOYER Thierry, Mme TESSIER Sylviane, M. THABUTEAU Aurélien et Mme THEUTTHOUNE Gisèle formant la totalité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

# Délibération n° 2020/16
# OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DE C.E.G. DE SAINT-SAVIN

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales il appartient au conseil municipal de désigner parmi ses membres les délégués au syndicat du C.E.G. de Saint-Savin.

Après en avoir délibéré, les délégués du conseil municipal sont désignés ainsi qu'il suit :

**SYNDICAT DE C.E.G. DE SAINT-SAVIN**

Deux délégués
- CHASSAT Alexandre
- NEUVY Violaine

Fait et délibéré à Antigny, le 4 juillet 2020

Le Maire,

Vincent LAUER

MAIRIE d'ANTIGNY 86310 (Vienne)

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82
mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE
086-218600062-20200704-04072020_16D-DE
Reçu le 07/07/2020